

Ces recours sont contraires à la primauté du droit dont le GATT est synonyme. Ils sont fondés sur des décisions unilatérales quant à ce qui constitue ou non une importation déloyale. Il est possible qu'ils soient justifiés au regard du droit, mais ils sont certes contraires à l'esprit du GATT.

Une telle série de lois entre les mains d'une nation riche et puissante peut et s'avère être une arme dangereuse et protectionniste, une arme qui a été aussi utilisée à nos dépens. La législation en matière de recours commerciaux constitue donc le centre des négociations.

Nous avons vu la manière capricieuse dont ces "règlements" américains sont utilisés dans le cas des bardeaux, du poisson et à présent du bois d'oeuvre. Toutefois, avant que le Congrès ne commence à dresser de nouvelles barrières, ses membres ont le devoir d'étudier honnêtement les conséquences du protectionnisme et de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt à long terme de leurs commettants.

L'imposition sur les bardeaux de droits de douane spéciaux de 35 %, et l'enquête visant l'institution de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux ont directement fait comprendre à nombre de Canadiens le danger que les États-Unis ne deviennent partisans de l'isolationnisme économique.

Nous avons réussi à régler la question du bois d'oeuvre résineux grâce à la conclusion d'un accord de gouvernement à gouvernement. Nous avons convenu d'imposer un droit à l'exportation en échange du retrait de la plainte déposée par l'industrie américaine. Il s'agissait pour le Canada de limiter les dégâts. Cette solution ne nous satisfait pas et nous devons en trouver une autre.

Cette taxe pénalise les producteurs canadiens et les consommateurs américains. Notre bois d'oeuvre sert à construire des logements, ce qui signifie des emplois non pas seulement pour l'industrie du bâtiment, mais aussi pour les grossistes, détaillants et compagnies de transport. Ce qui à son tour signifie, et c'est encore plus important, des logements aux prix les plus bas qui soient pour le consommateur américain. Notre droit à l'exportation coûtera des emplois aux Canadiens, mais aussi aux Américains.

Quelle est la solution? Il ne s'agit pas de se mordre les doigts. Il faut trouver un meilleur moyen de résoudre les problèmes, qu'il s'agisse de celui du bois d'oeuvre, du poisson, du porc, de l'acier, ou d'un autre.